Communiqué StopAmazon14 le 15/03/2021

Mme la Maire de Moult se doit de tenir compte du recours gracieux.

Les associations et particuliers ont fait part à Mme la Maire de Moult d'un recours gracieux contre l'implantation d'Amazon sur sa commune. Avant le 11 mars, date limite pour le recours juridique et avant laquelle Mme la Maire voulait opportunément garder le silence.

Il serait temps qu'elle en tienne compte.

Etabli par l'association "Notre Affaire à Tous" qui avait réussi à faire condamner l'Etat pour inaction climatique suite à la pétition "L'affaire du siècle", ce recours souligne :

- l'absence de permis d'aménager, notamment pour les places de parking
- l'absence d'évaluation environnementale du projet : absence d'autorisation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, vu la taille de l'entrepôt, de la part de la Préfecture.
- le risque d'atteinte à la salubrité et à la sécurité publique en raison de l'absence d'évaluation des risques et dangers liés à l'implantation du bâtiment. Absence d'étude de dangers.

Ce projet d'implantation de cet entrepôt d'Amazon à Moult est entaché de bien d'irrégularités!

Voici des arguments pour Mme la Maire de refuser ce permis de construire, et d'envisager pour la commune un développement qui soit porté en toute transparence.

Collectif StopAmazon14

contacts:

stopamazon14@riseup.net
https://stopamazon14.github.io/
06.85.73.26.41

